

# PROCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES

## MJC de CHATOU au 14 septembre 2020

**Il est demandé à chaque animateur de la MJC d'appliquer et faire respecter scrupuleusement à tous les adhérents les consignes inscrites dans ce protocole de reprise d'activités**

La situation sanitaire nécessite un réaménagement et la mise en place d'actions concrètes, afin de pouvoir reprendre nos activités à partir du 14 septembre 2020. La M.J.C. s'engage à mettre à disposition dans les salles d'activité, tout le matériel nécessaire à la bonne application de ces consignes : gel hydro alcoolique, produits désinfectants, gants de ménage,...

Plusieurs aménagements ont été entrepris : changement des heures de ménages, changement des jauges de fréquentation des activités, sens de circulation des publics, condamnation des vestiaires, retrait des livres ou autres objets, afin de permettre un maximum de précaution sanitaire pour le bien de tous.

Nous demandons à tout intervenant, animateur, adhérent et usager de respecter les consignes et de faire respecter ces consignes. Nous comptons sur tous ! Notre santé c'est l'affaire de tous !

Référents Covid19 désignés : Michel Berdier Directeur et Abdou Derab Président. La MJC est un bâtiment classé ERP de type R avec activités de types L et X de 4eme catégorie et dépend de trois ministères : Jeunesse, Culture et Sports. Plusieurs règles et protocoles sont à prendre en compte.

Tout manquement constaté, que ce soit par un animateur, un adhérent ou un simple usager, fera l'objet de sanctions.

# CONSIGNES GENERALES

Ces consignes sont à appliquer et faire respecter par tous les animateurs, les participants aux activités et aux usagers fréquentant la MJC

- **Masque obligatoire** : pour tout déplacement dans la MJC, à l'accueil, en atelier (sauf dérogation selon ateliers) à partir de 11 ans. Changer de masque toutes les 4 heures et à chaque fois qu'il est mouillé souillé.

Référence du masque aux normes : mention « Masque grand public – Filtration garantie »

Dérogation possible du port systématique en cas de respect de plusieurs consignes additionnées : distanciations aération de la salle, hygiène des mains et du mobilier utilisé.(à confirmer).

- **Hygiène des mains** : lavage fréquent des mains (savon et papier dans chaque toilette). Sont à disposition du gel hydro alcoolique, du savon dans chaque point d'eau pour permettre le lavage des mains en entrant et sortant de chaque pièce.
- **Vestiaires fermés.**
- **Sens de circulation des publics** : se référer aux indications affichés et fléchages et consignes données par les animateurs.
- **Règles de distanciation** à respecter et faire respecter (au moins 1m entre chaque personne pour toute activité et pour certaines activités dynamiques 2 mètres)
- Par salle et par activité **une jauge** maximum de public sera fixée. Affichage devant la salle.
- **Ventilation** : aération systématique de chaque salle, avant, pendant entre chaque atelier. Laisser autant que possible les portes ouvertes, les fenêtres.
- **Nettoyage systématique de chaque mobilier matériel** commun utilisé. Nettoyage régulier assuré par le service entretien. Chaque animateur se doit de veiller au nettoyage avec produit désinfectant (lingette ou spray) tout mobilier utilisé (piano, chaise, clavier, micro, etc...).
- **Tapis de gym et de danse** : chaque adhérent devra apporter son propre tapis. En cas d'oubli, un tapis pourra être prêté à l'adhérent qui s'engage à désinfecter soigneusement celui-ci après usage.
- **Vestiaires** : nos deux vestiaires en salle Petipa et Noreev sont fermés. Chaque participant devra arriver déjà changé. Demande de bien utiliser des chaussures adaptées et réservées exclusivement pour l'activité (changement de chaussures dans le Hall ou entrée, garder les chaussures dans un sac dans la salle).
- **Communications des consignes** : note de services adressée à chaque animateur, affichage dans le Hall du protocole ; affichage devant chaque salle de la jauge de fréquentation, signalisation des distanciations obligatoires à l'accueil, signalisation marquage par scotch blanc de l'emplacement des tapis de gym ou danse au sol, marquage d'une croix en adhésif orange du placement de chaque adhérent en atelier gym ou danse dans les salles de danse.

- **En cas de symptômes avérés** ou risques. Si symptômes non graves : isolement et renvoi chez le médecin, si symptômes graves : appel 15 et isolement.
- Possible mise en huitaine et fermeture de l'atelier, l'activité pendant une semaine. **Pour cela** : il est demandé à tous les animateurs de bien lister tous les présents à chaque atelier
- Prévenir immédiatement la direction de tout problème, de tout risque avéré.

## **REGLES POUR LES LIEUX COMMUNS**

### **POUR L'ACCUEIL ET TOUS LES COULOIRS**

- Port du masque obligatoire
- Gel à disposition, lavage à l'entrée de la MJC à l'accueil dès l'arrivée.
- Une personne accueillie par bureau à l'accueil
- Ecrans de protection aux bureaux d'accueil
- Distanciation 1 m à respecter dans l'accueil : indicateurs au sol, consignes affichées, rappelés...
- Deux bureaux éloignés l'un de l'autre à l'accueil : ouverture de la porte, des fenêtres.

### **POUR LES TOILETTES**

Lavage des mains avant d'entrer (savon ou gel hydro-alcoolique) et en sortant.

Laisser les portes ouvertes

## **REGLES EN SALLES D'ACTIVITE**

### **SALLE PETIPA**

- Sens de circulation des publics : entrées par le hall et sortie par issue de secours
- Vestiaire proscrit mais lavage des mains possibles et souhaité dans le vestiaire. Ne pas stationner !
- Pour activités au sol : 10 tapis placés accolés au mur sur la longueur, espacés chacun entre eux de 1m05cm. Placement des tapis calé sur adhésif blanc (Jambes placées vers l'intérieur) 'Ateliers Yoga, Qi Gong, Relaxation : 10 participants maximum en activité sur tapis.
- Pour activités debout
  - si activités statiques : placement des adhérents sur marquage adhésif en croix adhésif orange. 12 participants au maximum en activités pratiquées debout.
  - Si activités avec larges mouvements : 6 participants maximum, respecter 2m de distanciation soit 8m<sup>2</sup> par personne.
- Tapis rangés dans vestiaire Noureev. Suppression de la grande moquette
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE NOUREEV**

- Sens de circulation des publics : entrées par le hall, sortie par issue de secours.
- Pour activités au sol : 16 participants au maximum. Tapis espacés d'1,05m, placés accolés à l'adhésif blanc.
- Pour activités pratiquées debout
  - Si activités statiques : 21 participants au maximum. Placement de chaque participant sur marquage adhésif en croix orange.

- Si activités avec larges mouvements : 10 participants maximum, respecter 2m de distanciation soit 8m<sup>2</sup> par personne.
- Vestiaires fermés. (avec rangés à l'intérieur stepp et portants tapis) Suppression de la grande moquette
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **Salle EUROPE**

- 8 participants maximum. Placement des chaises et tables sur marquage au sol d'un adhésif blanc.
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique du matériel utilisé.
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE CERVANTES**

- 8 participants maximum. Placement des chaises et tables sur marquage au sol d'un adhésif blanc.
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE JEAN MARIE POTIER**

- 4 participants maximum
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique des claviers et matériels utilisés.
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE RAVEL**

- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique du clavier du piano après chaque passage, et du mobilier utilisé
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE DEBUSSY**

- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Jauge : 6 participants au maximum.
- Nettoyage désinfection systématique du clavier du piano après chaque passage, et du mobilier utilisé
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE RODIN**

- **Déplacement de l'activité POTERIE en salle Isocèle** : travail de la terre, sculpture etc faite en salle Isocèle puis rangement des œuvres réalisées en salle Rodin (cuisson et stockage)
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Jauge : 4 participants au maximum
- Nettoyage désinfection systématique du matériel utilisé
- Aération systématique : porte entrée, porte de secours et fenêtre ouverte.

### **SALLE GERSCHWIN**

- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique du matériel utilisé (sono, batterie, amplis,...etc)

- Garder petite fenêtre ouverte, branché l'extracteur d'air, laisser ouverte la porte d'entrée autant que possible.
- Port du masque obligatoire en cas de non-respect des consignes ci-dessus citées.

### **SALLE VIALATTE**

#### **En accueil activité**

- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique du clavier du piano après chaque passage, et du mobilier utilisé
- Aération systématique : porte entrée salle Vialatte ouverte et si possible porte de secours.
- A l'activité sur scène, préférer réaliser l'activité dans la grande salle.

#### **En accueil spectacle, jam, rencontre se rajoute :**

- Nettoyage obligatoire des mains à l'entrée : au lavabo toilettes ou par gel hydro alcoolique.
- Respect des distanciations entre participants : au moins 1 m, chaises espacées également d'un mètre au moins.
- En cas de bal : port du masque obligatoire ou décision d'annulation des bals.

### **SALLE RENOIR**

- 8 participants au maximum
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent. Placement de chaque tabouret de participant sur les croix grises collées au sol. (Idem pour placement des chevalets).
- Nettoyage désinfection systématique du matériel utilisé.
- Aération systématique : porte entrée et fenêtre ouvertes.

### **SALLE ISOCELE**

- 12 participants au maximum
- Respect d'un mètre et 5cm entre chaque adhérent.
- Nettoyage désinfection systématique du matériel utilisé.
- Aération systématique par les fenêtres et porte ouverte

### **DEROGATION et OBLIGATION PAR ACTIVITE**

Pendant toutes les activités, il est impératif et obligatoire de respecter des consignes énoncées dans ce protocole. Selon les activités les règles peuvent être aménagées mais sous certaines conditions/ Toute dérogation à ces consignes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction.

**Accueil et lieux communs de la MJC :** pour tout déplacement dans la MJC et donc dans tous les lieux communs : port du masque obligatoire, aération permise le plus possible (ouverture des portes et fenêtres), respect de distance d'un mètre au moins entre chaque personne, nettoyage des mains à l'arrivée, et désinfection de tout matériel utilisé.

**Activités de danse** (en ligne non en couple) **et de gym** (Zumba ou bien être) : Non obligation de port du masque si : respect des distances de + d'un mètre entre participant, aération systématique à chaque cours avant et après, lavage régulier des mains, désinfection systématique du matériel utilisé. Tapis (voir matériel) personnel à apporter par le participant.

Pour certaines activités jugés très dynamique il peut être exigé une distanciation de 2 mètres entre participant.

**Activités de danse pratiquées en couple :** port du masque obligatoire, aération fréquente de la salle avant et après, désinfection systématique du matériel utilisé. Nettoyage systématique des mains.

**Musique individuel ou collective, activités de langues, activités d'arts plastiques et théâtre:** pas de masque obligatoire pendant l'activité si ces consignes ci-après sont bien respectées : aération fréquente de la salle avant et après, désinfection systématique du matériel utilisé, nettoyage systématique des mains, respect des distances de + d'un mètre entre participant (sauf pour activités non statiques nécessité d'imposer 2 mètres de distance, Ce protocole peut être mis à jour au fur et à mesure de la situation, des aménagements possibles et des consignes obligatoires.

Document établi le 10 septembre 2020

Le Directeur

Michel Berdier

Directeur de la MJC de Chatou

Vu par le Président

M. Abdou Derab